

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
1ER SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 È 26 FERRAGHJU
25 ET 26 FEVRIER

2021/O1/012

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA
AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

OBJET : Expérimentation du RSA jeune.

Monsieur le conseiller, Cher Pierre,

Notre île compte 25 700 jeunes de 18 à 25 ans. Pour une partie de cette jeunesse, et c'est l'un des constats amenés par les travaux du Pattu pe a Ghjuventu, l'avenir est incertain.

Deux chiffres en témoignent :

- le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 20.8% en Corse, supérieur d'1.2 point à la moyenne nationale pour cette même tranche d'âge,
- le taux de pauvreté des moins de 30 ans est de plus de 25 % en Corse, quand il est de moins de 17% en France.

La situation de la jeunesse corse, vous le signalez justement, doit faire l'objet, non seulement d'une attention mais également d'une réponse spécifique, dans un contexte de crise sociale, qui fragilise encore plus, ceux, qui ne sont pas encore installés dans la vie, et dont la structure économique et familiale a pu être déstabilisée par les effets de la crise sanitaire.

Une partie de notre jeunesse se retrouve encore plus démunie, et en difficulté pour affronter, ce qui représente un tournant dans leur vie : la réalisation sereine de leurs études, l'entrée dans la vie active, l'installation autonome, l'indépendance financière....

L'Assemblée de Corse, a adopté le 30 avril 2020, le principe de l'élaboration d'un dossier d'expérimentation du revenu universel pour le territoire Corse. Ce travail est en cours et doit nous permettre de présenter une demande au gouvernement dans les 6 mois. A travers cette expérimentation, l'objectif est de s'inscrire dans une nouvelle logique d'accompagnement social, inconditionnelle, sans condition de ressources ni contrepartie.

Si cette proposition pourra constituer une réponse pour notre jeunesse, son temps de construction et de mise en œuvre s'inscrit cependant, dans un moyen terme. Dans l'intervalle, il s'agit bien entendu de ne pas rester inactif dans les réponses à apporter aux 25 700 jeunes de notre territoire, en particulier aux plus précaires d'entre eux.

Vous le rappelez, le sénat a rejeté le 20 janvier dernier une proposition de loi visant à étendre le RSA aux 18-25 ans pour répondre à l'urgence sociale des jeunes sans emploi. L'approche privilégiée a été celle d'un renforcement de l'accompagnement vers l'emploi.

Selon le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités, la population de jeunes qui a connu la plus forte évolution depuis 2002 est celle des 18-29 ans qui ne vivent pas chez leurs parents. Cette population est le cœur de cibles de nos missions locales, qui ont pour objectif de proposer à chaque jeune ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) une solution afin de lui permettre de s'ancrer dans la vie active.

En Corse, le nombre de NEET entre 15 et 24 ans est évalué à 6500 pour la Corse, soit 20% de la population de cette tranche d'âge. L'objectif est qu'ils bénéficient de la garantie de ressources de 500 € par mois.

Ce slogan « un jeune, une solution » sous-entend donc un accompagnement personnalisé, individuel et collectif par les missions locales et une garantie de ressources, l'allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de l'ordre de 500€ par mois. Des assouplissements récents critères d'entrée dans le dispositif de « garantie jeunes » vont permettre d'élargir le public concerné mais cela reste très insuffisant.

L'Etat a annoncé par ailleurs, le début de travaux concernant la création de la « Garantie jeunes Universelle » dans les prochains jours et l'association régionale des missions locales, par la voix de son Président Pierre Savelli, a d'ores et déjà fait connaître sa volonté de se porter candidate à cette expérimentation qui pourrait débiter en septembre prochain.

La Collectivité de Corse soutiendra donc cette démarche, qui, dans le cadre de ses compétences en matière de formation poursuit des objectifs conjoints avec les missions locales, adossés à des moyens renforcés inscrits dans le volet «Salvezza » du plan « Salvezza et Rilanciu » :

Ainsi, et sous la responsabilité de la Conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle, la Collectivité de Corse s'est engagée à :

- Proposer des parcours de formations qualifiantes et pré-qualifiantes supplémentaires à destination des jeunes, plus de 570 pour la période 2021-2022 ;
- Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiant ou qualifiants à destination des jeunes permettant de répondre aux besoins immédiats des entreprises, à plus long terme vers les métiers de demain en particulier les filières stratégiques (tourisme, numérique, sanitaire et social, BTP et plus particulièrement le volet économies d'énergie et rénovations énergétique, l'agriculture et les industries agroalimentaires) ;
- Renforcer le pilotage opérationnel de l'obligation de formation des 16-18 ans. En partenariat avec l'Éducation nationale et les missions locales. Il s'agit d'améliorer le repérage des publics cibles, de mieux les accompagner afin de favoriser prioritairement une remise en situation de scolarité ou de formation ;
- Mieux informer sur les métiers qui recrutent et les formations existantes, notamment à travers la plateforme web territoriale « Corsica Orientazione ».

Je vous remercie.